



105 AVENUE DU STADE
73700 BOURG-SAINT-AURICE
☎ : 04.79.04.15.72
Agrément Préfectoral n° E 02 073 03 960

EVALUATION INITIALE D'APTITUDE AUX FORMATIONS DEUX ROUES (PERMIS A1 ET A2)

OBJECTIFS

*Evaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie A afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.
Répondre à l'obligation réglementaire du R245-2 du Code de la Route (Arrêté du 5 mars 1991).*

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de:

- Au moins 16 ans, souhaitant débiter une formation A1 ,
- Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation A2.

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Enseignants titulaires du « Titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » mention « 2 roues » ou d'un diplôme admis en équivalence,

OBJECTIFS D'EVALUATION

Evaluer son niveau

- d'expérience de la conduite
- de motivation
- de connaissance des organes de la moto
- de pratique de la conduite

DUREE

1 heure maximum.

MODES D'EVALUATION

L'évaluation se déroule à distance chez l'élève.

Elle s'articule autour de questions théoriques portant sur plusieurs thématiques :

- les prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route
- les expériences vécues en tant qu'usager de la route
- les compétences psychomotrices
- les motivations

CONDITIONS DE VALIDATION

A l'issue de l'évaluation, la lettre obtenue va déterminer un nombre d'heures de formation.

OUTILS D'EVALUATION

L'évaluation est réalisée chez l'élève à partir d'un ordinateur ou d'une tablette et suivant les critères de la fiche d'évaluation de départ.





105 AVENUE DU STADE
73700 BOURG-SAINT-AURICE

☎ : 04.79.04.15.72

Agrément Préfectoral n° E 02 073 03 960

EVALUATION INITIALE D'APTITUDE AUX FORMATIONS PERMIS B

OBJECTIFS

*Evaluer le niveau à la conduite d'un véhicule de catégorie B afin de déterminer le nombre d'heures de formation nécessaires.
Répondre à l'obligation réglementaire du R245-2 du Code de la Route (Arrêté du 5 mars 1991).*

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS

Cette évaluation est obligatoire pour toute personne âgée de:

- Au moins 15 ans, souhaitant débiter une formation à la conduite accompagnée
- Au moins 17 ans, souhaitant débiter une formation traditionnelle
- Au moins 18 ans, souhaitant débiter une formation supervisée

QUALIFICATION DES FORMATEURS

Enseignants titulaires du « Titre professionnel Enseignant de la Conduite et de la Sécurité routière » ou d'un diplôme admis en équivalence,

OBJECTIFS D'EVALUATION

- Evaluer son niveau
- d'expérience de la conduite
 - de motivation
 - de connaissance des organes de la moto
 - de pratique de la conduite

DUREE

1 heure maximum.

MODES D'EVALUATION

L'évaluation se déroule à distance chez l'élève.

Elle s'articule autour de questions théoriques portant sur plusieurs thématiques :

- les prérequis en matière de connaissances des règles du code de la route
- les expériences vécues en tant qu'utilisateur de la route
- les compétences psychomotrices
- les motivations

CONDITIONS DE VALIDATION

A l'issue de l'évaluation, la lettre obtenue va déterminer un nombre d'heures de formation.

OUTILS D'EVALUATION

L'évaluation est réalisée chez l'élève à partir d'un ordinateur ou d'une tablette et suivant les critères de la fiche d'évaluation de départ.

